sur laquelle des hommes voulant sincèrement le même but peuvent différer honnêtement d'opinion, c'est bien celle-ci; — mais pour ne parler que de la mienne, je crois que la conclusion à laquelle on en est venu est la plus sage. En effet, pour continuer l'union législative actuelle, il nous eut fallu continuer aussi le système actuel et injuste des taxes pour les fins locales et nous résigner comme par le passé aux petites guerres de province à province. Est-ce que l'on peut croire qu'il out été possible à un corps d'hommes siégeant à Outaouais d'administrer avec efficacité et sagesse les affaires de paroisse de la Rivière-Rouge, de Terreneuve et de tout le pays intermédiaire? Songez seulement à la difficulté de faire venir de si loin les personnes chargées de faire passer une lei pour former une ligne de division ou pour constituer un club en corporation. Et même, si cela était à désirer, serait-il possible à un corps délibérant de s'acquitter de travaux aussi nombreux? Le parlement impérial, M. l'Orateur, avec ses 650 membres, siège pendant huit mois de l'année, et quand même le nôtre siégerait trois ou quatre mois, comment pourrait-il parvenir à expédier mille ou douze cents mesures dont il serait saisi? L'année entière ne suffireit pas, et dans ces colonies, quel est celui qui peut sacrifier tout son temps aux devoirs de la vie publique? Mais il est une autre raison pour laquelle l'union ne peut être législative : il eut été impossible de la faire adopter. (Roonten! écouten!) Il fallait ou accepter une union fédérale ou abandonner la négociation. Non soulement nes amis du Bas-Canada étaient contre, mais les délégués des provinces maritimes l'étaient aussi; nous n'avions pas à choisir, il fallait l'union fédérale ou rien; mais le projet devant nous offre tous les avantages d'une union législative joints à ceux d'une fédération. Nous avons mis à la charge des localités trutes les questions que l'expérience nous a appris à connaître comme étant de nature à croer les jalousies et les discordes, et confié au gouvernement général tous les pouvoirs propres à assurer une administration efficace des affaires publiques. (Ecoutes ! écoutes !) En laissant au gouvernement général la nomination des juges et l'établissement d'une cour d'appel centrale nous avons assuré l'uniformité de la justice par tout le pays. (Ecoutes! écoutes!) En conférant au gouvernement général le pouvoir de nommer les lieutenants-gouverneurs et le droit de veto l

sur toutes les mesures locales, nous avons assuré qu'aucune injustice ne serait commise sans appel de la législation locale. (Ecoutez ! écoutes!) Pour tout ce qui concerne les relations avec le gouvernement impérial et les pays étrangers, nous avons revêtu le gouvernement général des pouvoirs les plus amples. Et finalement, toutes les affaires concernant le commerce, les banques, le cours monétaire, et toutes les questions d'un intérêt général ont été confiées sans restriction au gouvernement général. En fait, la mesure ost exempte des défectuosités des systèmes législatif et fédéral, et ne contient que ce qu'il y a de bon dans les deux, de sorte que je suis persuadé qu'elle sera efficace et satisfaisante pour tous. (Ecoutez ! écoutez !) Cependant, M. l'ORATEUR, l'on dit que la mise à effet de ce projet de fédération va donner lieu à des dépenses énormes. Sur ce point, ce serait très inconsidéré de ma part ou de celle de toute autre personne que d'affirmer que les dépenses ne seront pas considérables, car chacun sait qu'il dépend de ceux qui l'administrent qu'un gouvernement soit peu ou beaucoup dispendieux; or, j'ai l'espérance que celui-ci, loin d'être plus dispendieux que le système actuel, si l'on use de la discrétion ordinaire, permettra de faire immédiatement une économie considérable; et une chose certaine, c'est qu'il sera totalement impossible de le rendre plus dispendieux que ne l'est le système qui nous régit présentement. (Ecoutes! écoutes!) Il est indubitable que de la manière dont seront constitués les gouvernements locaux dépendra le coût du fonctionnement du système; mais si nous adoptons, ainsi que je l'espère, une simple et peu dispendieuse administration pour les fins locales, je suis certain que le peuple canadien aura moins à contribuer qu'aujourd'hui. Au point de vue économique, j'attends d'heureux résultats du fait de charger les localités du fardoau de leurs dépenses et de l'influence salutaire qu'exerceront en ce sens les représentants des provinces maritimes après leur union avec nous.

L'Hon. M. HOLTON.—La chose n'est guère croyable puisque au lieu du leur ce sera notre argent qu'elles dépenseront.

L'Hon M. BROWN.—L'hon monsieur se trompe du tout au tout, et je suis étonné de lui entendre faire cette assertion. Il n'est aucune partie de la confédération qui, par tête, contribuera plus au revenu que les provinces maritimes. Si l'hon monsieur eut